

Si une police est émise, la couverture d'assurance sera limitée aux réclamations présentées pour la première fois contre l'assuré et déclarées à l'assureur pendant la période d'assurance.

1. PROPOSANT :

- 1.1 Nom du syndicat de copropriété qui demande l'assurance (ci-après désigné « le syndicat ») : _____
- 1.2 Adresse postale : _____
- 1.3 Adresse de l'emplacement : _____
- 1.4 Date de constitution de la copropriété/Date de la publication ou de l'enregistrement de la déclaration de copropriété : _____
- 1.5 Âge du bâtiment : _____ 1.6 Nombre d'employés : _____
- 1.7 Nombre d'administrateurs et de membres du conseil d'administration : _____
- 1.8 Nombre d'unités d'habitation : _____ 1.9 Nombre d'unités à vocation commerciale : _____
- 1.10 (COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT) La copropriété est-elle divisée en sections? OUI NON
- 1.11 Si vous avez répondu OUI à la question 1.10, veuillez énumérer les sections.

- 1.12 Les unités d'habitation de la copropriété sont-elles occupées à plus de 50 % par leurs propriétaires? OUI NON
- 1.13 Si vous avez répondu NON à la question 1.12, qui gère la location des unités d'habitation?
 PROPRIÉTAIRES SOCIÉTÉ DE GESTION EXTERNE
 AUTRE (veuillez préciser) : _____
- 1.14 Nombre d'unités d'habitation en location à long terme : _____
- 1.15 Nombre d'unités d'habitation en location à court terme (moins de 30 jours) : _____
- 1.16 Décrivez les activités commerciales de tous les locataires commerciaux (joignez une feuille séparée au besoin) : _____
- 1.17 Quel est le pourcentage d'unités dont le constructeur ou le promoteur demeure propriétaire? _____
- 1.18 Avant que les membres du syndicat de copropriété soient en fonction, des personnes, incluant des employés, ont-elles été révoquées ou démisées de leurs fonctions de dirigeants ou au sein du conseil d'administration, ou a-t-on procédé à leur renvoi justifié? OUI NON
- 1.19 Si vous avez répondu OUI à la question 1.18, veuillez expliquer. _____
- 1.20 Y a-t-il des membres du conseil d'administration qui sont des employés d'une entreprise dont l'organisme retient les services? OUI NON
- 1.21 Si vous avez répondu OUI à la question 1.20, veuillez préciser. _____
- 1.22 Un procès-verbal est-il rédigé pour chaque réunion du conseil d'administration? OUI NON
- 1.23 Le syndicat retient-il les services d'un auditeur ou d'un comptable? OUI NON
- 1.24 Si vous avez répondu OUI à la question 1.23, à quelle fréquence sont réalisés les audits? _____

2. INFORMATION FINANCIÈRE :

- Fin de l'exercice financier :** _____
- 2.1 Revenus prévus/charges de copropriété : _____
- 2.2 Solde du fonds de réserve au début de l'exercice financier : _____
- 2.3 Étude du fonds de prévoyance
a) À quand remonte la dernière étude du fonds de prévoyance? _____

- b) L'étude du fonds de prévoyance a-t-elle été réalisée par un professionnel agréé (p. ex., un architecte ou un ingénieur)? OUI NON
- c) L'étude fait-elle état d'un déficit anticipé du fonds de réserve actuel? OUI NON
- d) Si vous avez répondu OUI à la question 2.3 c), veuillez expliquer comment vous entendez éliminer ce déficit.

2.4 Au cours des trois (3) dernières années, le syndicat a-t-il perçu des copropriétaires une cotisation spéciale dépassant 500 \$? OUI NON

2.5 Si vous avez répondu OUI à la question 2.4, veuillez indiquer la date, le motif et le montant total perçu.

2.6 Le syndicat accuse-t-il un déficit pour l'année en cours ou l'année précédente? OUI NON

2.7 Si vous avez répondu OUI à la question 2.6, veuillez expliquer.

2.8 Y a-t-il des fonds de réserve déficitaires ou des réserves insuffisantes connues pour des réparations ou des remplacements majeurs futurs? OUI NON

2.9 Si vous avez répondu OUI à la question 2.8, veuillez expliquer.

***Veuillez joindre les états financiers complets si les revenus du syndicat dépassent 1 000 000 \$.**

3. ASSURANCE :

3.1 Au cours des trois dernières années, un des administrateurs, des dirigeants ou le syndicat ont-ils été visés par :

- a) une enquête ou une procédure d'ordre civil, criminel, administratif ou réglementaire? OUI NON
- b) une réclamation, en cours ou en suspens, aux termes d'une assurance responsabilité civile de la direction (A&D), responsabilité en matière de pratiques d'emploi ou responsabilité des fiduciaires? OUI NON
- c) une réclamation ou une réclamation potentielle pour lesquelles un avis écrit a été transmis aux termes de toute autre assurance de la responsabilité civile? OUI NON

Si vous avez répondu OUI à une ou à plusieurs des questions précédentes, veuillez fournir les renseignements pertinents sur une feuille distincte.

3.2 Le syndicat s'est-il déjà fait refuser ou résilier une assurance responsabilité civile de la direction (A&D) ou fait refuser le renouvellement d'une telle assurance? OUI NON

3.3 Montant de garantie demandé : _____

4. FAITS CONNUS/GARANTIE :

4.1 Les personnes à assurer qui sont incluses dans la présente proposition d'assurance sont-elles au courant de faits ou de circonstances qui sont susceptibles de donner lieu à une réclamation? OUI NON

5. DÉCLARATION :

Le ou la signataire, désignés comme un dirigeant du syndicat :

- a) déclare qu'il est dûment autorisé par le syndicat à remplir la proposition et que toutes les affirmations et déclarations aux présentes sont véridiques et complètes;
- b) déclare que des efforts raisonnables ont été déployés pour obtenir des renseignements suffisants auprès de chaque personne visée par la présente proposition d'assurance afin de la remplir de manière adéquate et précise;
- c) déclare que les états financiers fournis avec la présente proposition d'assurance tiennent compte de la situation financière actuelle du syndicat et de ses filiales (si ce n'est pas le cas, veuillez fournir les renseignements pertinents sur une feuille distincte);
- d) reconnaît que les affirmations, les déclarations et les renseignements fournis sont importants pour Intact Assurance, car l'évaluation du risque que l'Assureur acceptera de prendre en charge en vertu de l'assurance demandée sera fondée sur ces affirmations, ces déclarations et ces renseignements, si le contrat d'assurance est émis;
- e) convient d'aviser immédiatement Intact Assurance par écrit si des modifications sont apportées aux renseignements qu'il a donnés dans la présente proposition d'assurance entre la date qui figure sur celle-ci et la date d'entrée en vigueur du contrat et, sans restreindre la portée de tout autre recours, Intact Assurance pourra révoquer ou modifier toute proposition de prix en vigueur, ainsi que toute autorisation ou entente visant à engager la garantie;

f) reconnaît que la présente proposition d'assurance et tous les documents joints feront partie intégrante du contrat d'assurance et que le contrat sera établi, s'il est souscrit, sur la foi des renseignements fournis.

Il est entendu que les affirmations, les déclarations et les renseignements additionnels qui sont joints à la présente proposition d'assurance sont véridiques et servent de fondement au contrat d'assurance. Les conditions incluses dans le contrat d'assurance par Intact Assurance, y compris les montants de garantie, peuvent différer des conditions et des montants demandés par le syndicat. Il est également entendu que le présent contrat ne peut être annulé ab initio ou une garantie ne peut être exclue si une déclaration inexacte a été faite dans la proposition d'assurance, sauf en ce qui concerne le syndicat, ses filiales et les personnes assurées qui ont fait de telles déclarations ou qui étaient au fait de ces fausses déclarations.

Signature : _____ **Date :** _____
Poste : _____ **Syndicat :** _____